

Affiché le 4/15/26

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2026 A 19h30 HEURES

Mardi 28 avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures 30 minutes, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Étaient présents : Mesdames Catherine GALLOIS, Anabela CRINON, Koralline SUSSIAU, Séverine MECISTE, Christelle DE REVIÈRE, Karine NOUNTANE,

Messieurs Hugo PIERRU, Bertrand PARIGOT, Mathieu SCHELFHOUT, Benoit FOURNAISE.

Était absent ayant donné pouvoir : Laurent PINARD à Anabella CRINON

Secrétaire de séance : Koralline SUSSIAU

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 13 avril 2026
- Approbation du compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
- Subventions aux associations
- Vote du budget unique 2026
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027-2030
- Commission de contrôle des impôts directs
- Délégations aux conseillers
- Indemnités des conseillers délégués
- Questions diverses

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

D 2026- 09 : Approbation du compte financier unique 2025 (M57)

Hugo PIERRU présente dans les grandes lignes le compte financier unique 2025 et répond aux demandes de précisions.

COMPTE FINANCIER UNIQUE M57 COMMUNE 2025		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	420 493,07	522 578,28	943 515 235
	Réalisations	759 806,18	459 575,22	1 219 381,40
Dépenses	Déficit reporté			
	Réalisations	1 193 299,98	478 852,90	1 672 152,88
Résultat propre de l'exercice 2025		- 433 493,07	- 19 277,68	- 452 771,48
Résultat de clôture 2025		- 12 556,73	503 300,60	490 743,87

Le conseil municipal procède au vote, Mme Le Maire ne participant pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 7 + 1 pouvoir

Contre : 2

Abstention : 0

Le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le compte financier unique 2025.

D 2026- 10 : Affectation du résultat 2025

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 791,62 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 499 508,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 8 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 2

Le conseil municipal décide à la majorité d'approuver l'affectation du résultat 2025.

D 2026- 11 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Le conseil municipal propose de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026, en les maintenant à :

- Taxe foncière (bâti) : 32,43 %
- Taxe foncière (foncier non bâti) : 31,52 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,33 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 9 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 1

Le conseil municipal décide à la majorité d'approuver les taux indiqués ci-dessus.

D 2026- 12 : Subventions aux associations

Madame le Maire explique à son conseil municipal que des associations ont demandé des subventions pour l'année 2026, à savoir :

- Escale Bien-Etre 150 €
- Les jeunes Sapeurs-Pompiers de Provins 200 €
- L'APEEP 300 €
- Happy Country Line 150 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal vote pour verser les subventions suivantes :

- Escale Bien-Etre : 150 €
- Les jeunes Sapeurs-Pompiers de Provins : 200 €
- APEEP : 300 €
- Happy Country Line 150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote :

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal décide à la majorité d'approuver l'attribution de subventions pour l'exercice 2026 aux associations mentionnées ci-dessus.

D 2026- 13 : Vote du budget primitif 2026

Madame Catherine GALLOIS, Maire, et Monsieur Hugo PIERRU, 1^{er} adjoint présentent le budget primitif 2026 et répondent aux questions des membres du Conseil Municipal et notamment de Madame Karine NOUNTANE sur la mobilisation potentielle d'un emprunt. Réponse de Monsieur Hugo PIERRU qu'il n'y a pas de nouvel emprunt ni de nouveaux projets de travaux.

Le budget primitif 2026 se détaille comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	881 489,69 €
Recettes	381 980,71 €
Excédent 2025 reporté	499 508,98 €
Total de la section :	881 489,69 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 510 380,31 €
Excédent 2024 reporté	0,00 €
Recettes	1 510 380,31 €
Total de la section :	1 510 380,31 €

Total du Budget 2026 **2 391 870,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote :

Nombre de votants 11

Pour : 8 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 2

Madame le Maire demande la raison de l'abstention des deux conseillers municipaux d'opposition. Pour seule réponse, « ne souhaite pas rentrer dans le système ».

Bertrand PARIGOT indique qu'il a le souci de vouloir travailler avec toutes les sensibilités du conseil municipal et demande aux conseillers d'opposition ce qu'il faudrait amender dans le budget pour avoir leur adhésion. Pas de réponse en séance.

Le budget primitif 2026 est adopté à la majorité des membres.

D 2026- 14 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Madame le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Cette autorisation concerne des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote :

Nombre de votants 11

Pour : 8 + 1 pouvoir

Contre : 2

Abstention : 0

Le mise en place de la fongibilité est adoptée à la majorité des membres.

D 2026- 15 : Groupement de commandes SDESM en matière d'éclairage public 2027 – 2030

La commune de Saint Hilliers est adhérente du SDESM et a besoin que l'éclairage public soit entretenu. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier de tarif compétitifs, il y a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote :

Nombre de votants 11

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

L'adhésion au groupement de commandes SDESM est adoptée à la majorité des membres.

D 2026- 16 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire précise en quoi consiste cette commission, et énonce les noms des administrés proposés,

Françoise GAILLARD , Didier GALLOIS, Alexandre ARABEYRE, Jérémy SUSSIAU, Marie-Céline MECISTE, Gérard NOEL, Gérald CORTET, Marc SOLVET, Laura PERONNE, Michèle LESAGE, Christelle MAURICE, Mickael GALGANI, Valérie LANOIR, Céline COPP, Hervé VANDIERENDONCK, Léonilde DE ALMEIDA, Marine THIBAUT, Claudine ESTEVES, Francis WIEDERHUT, Frantz VEGAS, Julien TRIPE, Claire PLESSY, Paulo GAMEIRO COSTA, Marc BIZEUL

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote :

Nombre de votants 11

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

La désignation des administrés listés ci-dessus est validée à l'unanimité.

D 2026- 17 : Indemnités des conseillers délégués

Madame le Maire, explique à son conseil, vouloir donner des délégations pour la bonne marche de la commune à deux conseillères ainsi que les indemnités indiquées ci-dessous à compter du 1er mai 2026, qui se détaillent comme suit :

NOM PRENOM	ELU	Taux en pourcentage de l'indice brut terminal en vigueur
NIRLO-MECISTE Séverine	Conseillère	4,23 %
SUSSIAU Koraline	Conseillère	4,23 %

Après en avoir délibéré, le conseil procède au vote :

Nombre de votants 11

Pour : 10 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

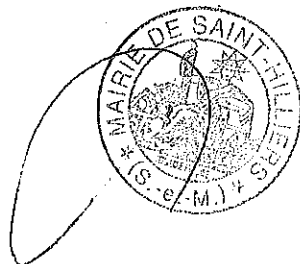
Les indemnités des conseillers délégués sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

Question de Madame Karine NOUNTANE, Conseillère Municipale, sur les conséquences d'une démission d'un conseiller municipal. Monsieur procédera à une recherche et lui communiquera la réponse.

Question de Monsieur Benoit FOURNAISE sur l'entretien du hameau le chêne Guillemot. La période actuelle est propice à la pousse des végétaux et l'employé communal est très chargé. Cependant, une intervention est programmée très prochainement. Par ailleurs, Monsieur Hugo PIERRU indique qu'il n'est pas nécessaire d'attendre un conseil pour faire ce genre de demande.

La séance est levée à 20h45



Le Maire,
Catherine GALLOIS

La secrétaire